



« Un marché scolaire officiel s'est développé en France »

Dans un récent ouvrage, la sociologue Agnès van Zanten analyse les différents systèmes d'enseignement et leurs effets sur les inégalités.

ENTRETIEN



Dominique Carton

Le système d'enseignement en France fait-il partie des « marchés scolaires » ?

AGNÈS VAN ZANTEN. À partir du moment où il y a une diversité, réelle ou perçue comme telle, de l'offre scolaire et une certaine liberté de choix des parents, on peut voir émerger des « marchés scolaires ». Dans certains pays, c'est tout à fait officiel. En France, c'est officieux. L'État n'est pas impliqué directement dans la construction du marché, comme en Grande-Bretagne, mais ce dernier existe tout de même par le biais de l'enseignement privé, entre autres. À l'origine, le privé était fréquenté pour des raisons religieuses et idéologiques. Mais avec la loi Debré, qui lui a donné des moyens supplémentaires, et une montée des préoccupations des parents quant à la qualité – au sens large – de l'enseignement, il s'est instauré une concurrence forte avec le public. Cette concurrence existe aussi, désormais, entre établissements publics. Les options se sont multipliées dans les lycées et collèges (classes musique, danse, bilingues, etc.) permettant de déroger plus facilement aux règles classiques d'affectation selon le lieu de résidence. De véritables marchés officieux se sont développés, notamment dans les grandes villes.

Qu'est-ce qui motive leur choix ?

AGNÈS VAN ZANTEN. La recherche, tout d'abord, d'une « bonne » formation. Cet enjeu devient une réelle angoisse pour les familles tant, en France, le niveau initial est déterminant pour

l'entrée dans l'emploi. On trouve aussi des préoccupations plus « expressives » comme le bien-être des enfants ou, plus souvent, l'anxiété sécuritaire. Il y a, enfin, des préoccupations sociales, en particulier dans les familles favorisées ou une fraction des classes moyennes, avec un souci de « l'entre-soi » motivé par l'idée que l'on ne peut pas se développer pleinement avec des enfants de milieux défavorisés ou issus de l'immigration, qui font baisser le niveau parce que les enseignants doivent leur consacrer plus de temps... Au final, les parents focalisent beaucoup sur la nature du public dans l'établissement, pensant que seul ce critère détermine son bon fonctionnement.

Quels effets produit cette montée du « libre choix » ?

AGNÈS VAN ZANTEN. Les choses ne sont pas toujours automatiques. Des régimes de carte scolaire dans des sociétés à forte ségrégation spatiale peuvent se révéler des plus inégalitaires. En même temps, le système de libre choix total a toujours tendance à renforcer ces inégalités. Il faut donc, à mon sens, travailler vers un système de choix encadré, notamment dans les zones urbaines. Un système dans lequel on tienne compte des vœux des familles, habituées à choisir de plus en plus, tout en permettant aux autorités locales d'en réguler les conséquences. En évitant, par exemple, que ce choix ne profite qu'aux plus favorisés, souvent les mieux informés. Ou encore, en empêchant les chefs d'établissement de ne sélectionner que les meilleurs élèves.

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR L. M.

(1) *Les Marchés scolaires. Sociologie d'une politique publique d'éducation*, de Georges Felouzis, Christian Maroy et Agnès van Zanten, [PUF] septembre 2013, 19,50 euros.